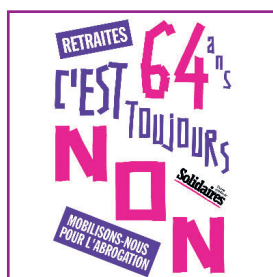


Mars 2025



Actualité

Droits des femmes pour toutes et partout !

Le 8 mars est l'occasion de rappeler les luttes pour les droits des femmes, pour l'égalité salariale, contre les violences faites aux femmes et pour l'accès à l'éducation. Le dernier rapport du Haut conseil à l'égalité note l'augmentation du sexisme chez les adolescent.es et cela sera encore aggravé par les attaques portées contre le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Il faut continuer à déconstruire les stéréotypes, comprendre les inégalités, comprendre les dominations...

Mobilisons-nous, pour nous et pour toutes les femmes dans le monde victimes des injustices et des politiques répressives. [Voir l'appel unitaire.](#)

À Paris : manifestation à 14h à République.

C'est dans ce contexte que s'est ouverte une négociation pour un accord sur l'égalité pro au MEF. Rien de bien tangible si ce n'est un constat partagé sur les inégalités existant entre les femmes et les hommes dans leur déroulé de carrière. Rien non plus sur l'éventualité d'un congé hormonal, pourtant réclamé par de nombreuses associations et déjà mis en place dans certaines collectivités. **Solidaires Finances** revendique la mise en place de ce congé au MEF.

Mutuelle obligatoire, parlons-en !

La PSC (Protection Sociale Complémentaire) sera mise en place au 1^{er} janvier 2026. Cette nouvelle disposition pour notre santé suscite beaucoup de questions : est-ce que c'est obligatoire ? Combien je paierais pour mes enfants ? Quelles seront les prestations proposées et leur coût ?

Pour répondre à toutes ces questions et à celles que vous vous posez, **Solidaires Bercy** vous invite à assister à une réunion d'information le 3 avril de 12h à 13h30 en salle 1060 dans le bâtiment Vauban - Nord 3.

Pressurées jusqu'à la retraite !

Comme on pouvait s'y attendre, le budget finalement voté n'est pas vraiment à l'avantage du service public ni de ses agent.es... Si personne en France n'a pour le moment sorti une tronçonneuse (quoique, certain.es y pensent apparemment !), il y a quand même des volontés pour amoindrir l'offre de services publics, et, par voie de conséquence, le nombre d'agent.es qui les font vivre.

La diminution du nombre d'agent.es (-575 ETP pour le ministère) va toucher la DGE et la DGT (-17 ETP), la DGCCRF (-12), le CGIET (-5)... Moins d'agent.es mais plus de missions et une contrainte forte d'obligation de résultat... Ces suppressions de postes sont de nature à générer de plus en plus de malaise voire de souffrance au travail. Or, ce budget est aussi marqué par la baisse de l'indemnisation des congés maladies ordinaires. Cette diminution va entraîner une diminution du recours aux arrêts de travail et la présence d'agent.es malades sur le lieu de travail au risque de contaminer les collègues et surtout d'aggraver leur propre état de santé... Bref, une mesure inique et irresponsable !

Autre sujet qui fait l'actualité, la question de la réforme des retraites. La Cour des Comptes a rendu un rapport qui estime le déficit à 15 milliards d'euros à l'horizon 2035. Ce chiffre contredit les estimations fantaisistes du premier ministre et clôt le débat sur un soi-disant « trésor caché » ! S'ouvrent maintenant trois mois de « conclave » avec les partenaires sociaux. Le cadre de cette négociation revient en partie à négocier le « poids des chaînes » : il est d'ores et déjà admis par le gouvernement et le patronat que la retraite ne peut pas être prise avant 65 ans, que les cotisations doivent être augmentés et les pensions baissées ! Même si les discussions ne concernent que le secteur privé et que celles concernant le secteur public auront lieu plus tard, les premières auront des conséquences sur les secondes !

Pourtant, il y a d'autres solutions à explorer, entre autres : la réduction du temps de travail, l'embauche massive dans les services publics et... réaliser vraiment l'égalité salariale femmes/hommes (selon les calculs de la CNAV, cette inégalité prive les caisses de retraites de 14 milliards d'euros !)... **Toutes revendications portées par Solidaires pour des services publics plus forts et des agent.es mieux traité.es !**

Le Grand Bercy : quelques explications

À l'ordre du jour du prochain Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM), en plus du budget (on y reviendra dans un prochain numéro), il y a un point d'information sur le réaménagement du « Grand Bercy ». Ce projet concerne 7 000 agent.es et près de 170 000 m². Il s'agit, d'après la présentation qui est faite aux représentant.es du personnel, de « moderniser les espaces de travail, renforcer la performance environnementale et optimiser la gestion des ressources immobilières ».

Il n'y pas de doute pour **Solidaires Bercy** et **Solidaires Finances** que les bâtiments de Bercy, plus de 35 ans après leur construction, ont besoin d'une rénovation énergétique, a minima, et qu'il est nécessaire de repenser les espaces de travail.

Là où nous sommes plus sceptiques c'est que ces réaménagements reposent en partie sur la circulaire du 8 février 2023 de la première ministre. Cette circulaire a diminué le nombre de mètres carrés par agent.es et a surtout pour objectif de faire des économies sur l'immobilier ! D'ailleurs dans la présentation au CSAM, il est bien prévu de « réduire le nombre de bâtiments loués ». Cela peut paraître louable de préserver les deniers publics. Mais comme le dit aussi la note « repenser le lieu de travail comme un lieu où se forge le collectif de travail... », dès lors que l'on sait décrypter la novlangue utilisée, cela passe par de l'open space et du flex-office !

Il nous paraît difficile de concilier cet aspect du projet avec l'une des orientations que souhaite y donner le secrétariat général : « améliorer le bien-être et l'ergonomie ». Pour être honnêtes, ça nous paraît même contradictoire ! Plus de personnes dans moins de mètres carrés, partageant un espace ouvert, avec toutes les nuisances que cela entraîne, va finir par poser des problèmes de santé et des problèmes relationnels entre agent.es (et bim pour le collectif de travail !). Rappelons également que cette projection repose en partie sur le présupposé que tou.te.s les agent.es seraient en télétravail plusieurs jours par semaine... Or, en administration centrale, le télétravail ne concerne pas TOU.TES les agent.es. De plus, le nombre de jours de télétravail par agent.e tend plutôt à diminuer et est de toute façon, dans la majorité des services, limité à 2 jours/semaine (au maximum !).

Puisqu'il est question, un peu plus bas, de la loi handicap et de l'inclusion des personnes handicapées, rappelons également que pour certains types de handicap ces aménagements sont tout bonnement insupportables !

Au vu du projet, assez peu satisfaisant, on aurait presque tendance à dire que *heureusement*, les budgets de fonctionnement du ministère sont revus à la baisse et que ces projets mettront quelques temps à être réalisés, voire resteront dans les cartons.

quel bilan pour la loi du 20 février 2005 ?

En février dernier on a « fêté » les 20 ans de la loi handicap. Si la loi du 20 février 2005 a pas mal contribué à ouvrir les yeux sur les réalités vécues par les personnes handicapées, il reste encore beaucoup à faire pour que leur inclusion soit réelle à l'école, dans la vie quotidienne, au travail.

Qu'il s'agisse de l'accessibilité aux lieux de travail (les décrets d'application ne sont pas tous publiés !), du taux de chômage (12 % pour les personnes handicapées contre 7,5 % pour l'ensemble de la population), des revenus (1/4 des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté), tout donne à voir que le sort des personnes handicapées n'est pas une priorité gouvernementale.

Au ministère, comme ailleurs, certaines difficultés restent omniprésentes. L'accessibilité des locaux, les mobilités, la compréhension des différents types de handicap... ces sujets ont été abordés durant l'élaboration de l'accord handicap qui a été signé par l'ensemble des organisations syndicales le 21 juin 2024.

Dans ce plan, il y a des avancées comme la professionnalisation des référent.es handicap du ministère, l'augmentation des aides matérielles et la création de nouvelles prestations. Ce qui importait surtout à **Solidaires Finances** dans ces négociations, c'était la possibilité de bénéficier de journées d'autorisation spé-

ciales d'absence (ASA). Nous avons obtenu une journée d'ASA pour les démarches à faire pour la déclaration du handicap ou la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et une autre pour les proches aidant qui, au vu de la difficulté à être proche aidant, ont besoin de temps et de formation.

Il n'en reste pas moins que, malgré ce plan, certaines difficultés perdurent. On le voit dans les témoignages qui nous parviennent : les difficultés à dérouler une carrière ; l'inadéquation des locaux qui est parfois un frein à la mobilité voire même à la promotion ; le fameux « changement de regard » qui se heurte aux a priori toujours présents en particulier lorsqu'il s'agit de handicaps invisibles (psy et mentaux) ; le télétravail forcé qui est parfois la seule solution offerte aux agent.es en situation de handicap ; l'obtention des aides et des procédures qui reste un maquis...

Tous ces constats sont le reflet du fait que l'inclusion des personnes handicapées, dans le monde du travail et plus largement dans la société, est loin d'être acquise et que le validisme demeure prégnant.

Pour aller plus loin :

[- les revendications de Solidaires](#)

[- l'accord handicap des MEF](#)

En direct de la formation spécialisée : les DUERP-PAP 2024

Les DUERP-PAP (*) ont été examinés lors des dernières réunions de la formation spécialisée. Cette année, les agent.es ont été sollicité.es pour donner leur point de vue sur leurs conditions de travail et compléter ce document. La participation des agent.es était donc primordiale pour élaborer une politique de prévention des risques : ils et elles sont les mieux placés pour parler de leurs conditions de travail et proposer des solutions pour les améliorer.

Voilà ce qu'en dit Fabienne Hervé, représentante des personnels pour **Solidaires Bercy**. Elle a décortiqué ces documents, touffus et riches d'enseignements.

Quels sont les problèmes les plus fréquemment relevés dans les services ?

Ce qu'on voit le plus souvent ce sont des agent.es qui se plaignent de la surcharge de travail et des problèmes d'organisation du travail. Avec des conséquences très visibles : de plus en plus de RPS (risque psycho-sociaux) et un nombre d'arrêts de travail inquiétants et en augmentation (en moyenne : 20 jours/agent.e/an). Autre conséquence : des relations dégradées au sein des services, entre agent.es et entre managers et agent.es.

En matière RH, quelles sont les difficultés ?

En lien avec la surcharge de travail, c'est le manque d'effectif. S'y rajoute un turn-over important dans la plupart

des services. Les contractuel.les rencontrent une difficulté supplémentaire liée à leur contrat, qu'il s'agisse de la signature ou du processus de renouvellement. C'est pour ça que **Solidaires Bercy** insiste pour que le délai de prévenance soit porté à 6 mois.

Quels sont les autres problèmes signalés par les agent.es ?

Les agent.es se plaignent pas mal des outils mis à leur disposition : réseau lent, totem trop souvent défaillant, matériel ergonomique non fourni... Les télétravailleurs sont les plus touchés par ce manque de matériel avec, en plus, un grand sentiment d'isolement. Tous les agent.es sont aussi impacté.es par les déménagements et réaménagements tous azimuts.

Pour répondre à tout ça, il est normalement prévu dans les DUERP-PAP que des mesures de prévention soient mises en place. Malheureusement, les mesures proposées ne sont pas forcément en adéquation avec les risques relevés. **Solidaires Bercy** souhaite qu'une réflexion soit menée pour trouver de meilleures solutions, plus adaptées aux difficultés rencontrées.

(*) DUERP-PAP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - Programme Annuel de Prévention

Des nouvelles de la cantine

L'assemblée générale de l'AGRAF s'est tenue le 19 décembre 2024. Il y a été question de gros sous et de tarification. **Solidaires Finances** s'est fermement opposé à l'augmentation tarifaire de 2 % proposée par l'ASF restauration (nouveau nom de l'AGRAF). Dans le contexte d'une année blanche pour nos salaires qui suit plusieurs années sans rattrapage et d'une inflation constante à près de 3 %, une augmentation à cette hauteur aurait été insupportable pour les agentes et agents. Nous avons également à nouveau exigé l'arrêt de l'expérimentation de la tarification au plat dans les restaurants Daumesnil, Diderot et Reuilly.

À propos des travaux dans les restaurants, notamment celui de Chevaleret, ils sont reportés à 2026. Il y a pourtant nécessité à investissements pour garantir la qualité du service en attendant une rénovation plus complète. Nous continuerons à être vigilantes sur les solutions de restauration proposées aux collègues pendant la fermeture de site pour un an en 2026.

Nous avons échangé sur l'amélioration de la qualité et de la variété des repas végétariens ainsi que sur l'arrêt de l'incorporation de thon ou de jambon dans les salades composées du bar à salades. Nous continuerons les échanges sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en 2025 : bien que nos cantines soient en dessous de la moyenne nationale, des progrès peuvent encore être faits. Par ailleurs, nous avons également alerté sur les problèmes d'affichage : trop souvent ni la composition des plats ni les prix n'apparaissent dans les vitrines.

Il y a encore certainement beaucoup à dire et à réfléchir et nous comptons sur vous pour nous faire parvenir vos questions et vos demandes.

LE saviez-vous ?

Fin de contrat : rester ou partir ?

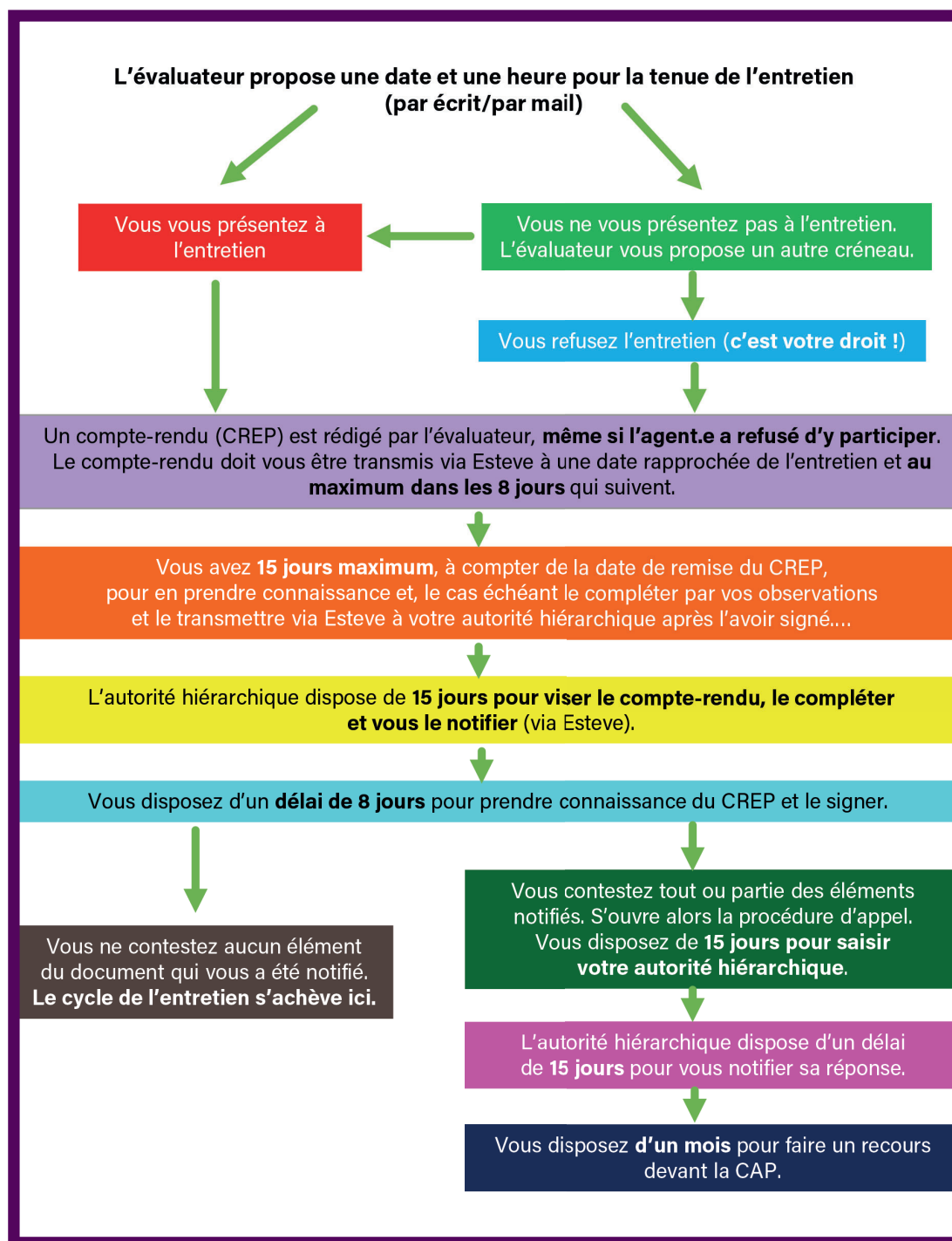
L'administration propose de renouveler votre CDD ? Vous hésitez ?

Gare au [décret n° 2020-741 du 16 juin 2020](#) relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public ! Faites attention si vous refusez ce renouvellement, vous risquez de ne pas percevoir votre allocation chômage car vous ne serez pas considéré comme ayant été involontairement privé d'emploi. Certains cas de refus de renouvellement peuvent quand même être considéré comme légitimes et ouvrir droit aux allocations chômage.

N'hésitez pas à anticiper et à négocier avec votre hiérarchie et les services des ressources humaines.

Pour avoir tous les renseignements utiles, contacter [France Travail](#).

On vous explique... l'entretien professionnel



C'est tous les ans le même cérémonial mais comment cela se passe (ou devrait se passer) ?

L'entretien professionnel a pour objectif d'évaluer individuellement les agent.es : formule à la gloire du mérite individuel ! Pour **Solidaires Bercy**, à l'inverse, le plus important serait de valoriser la conscience professionnelle et les engagements collectifs.

Même si l'entretien professionnel n'est pas obligatoire, il joue désormais un rôle important dans le déroulé de votre carrière : promotion, mobilité et attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Il faut donc bien préparer cet entretien et relire les précédents compte-rendu pour avoir en tête les appréciations des années précédentes et les objectifs qui vous ont été fixés. Et ensuite, à l'issue de l'entretien, lire et relire le compte-rendu en étant attentif.ve aux commentaires figurant dans l'appréciation générale.

Le schéma ci-dessus vous rappelle le déroulé de la procédure et les délais de chaque étape.

À chacune de ces étapes, n'hésitez pas à vous faire accompagner par **Solidaires Bercy** !